

**Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI**

Immeuble Woodin Center
5^{ème} étage - Plateau
01 BP 3172 - Abidjan 01

**Fiduciaire d'Expertise Comptable
De Côte d'Ivoire
FIDEXCI**

Immeuble SIGNAL
2, Avenue LAMBLIN 11^e étage
01 BP 10174 - Abidjan 01

PETROCI HOLDING

Rapport général
—
des commissaires aux comptes —

Exercice clos le 31 décembre 2010

Petroci Holding
BP V 194 Abidjan

Ce rapport contient 6 pages

L'annexe contient 42 pages

**Auditeurs Associés en Afrique -
KPMG CI**

Immeuble Woodin Center
5^{ème} étage - Plateau
01 BP 3172 - Abidjan 01

**Fiduciaire d'Expertise Comptable
De Côte d'Ivoire
FIDEXCI**

Immeuble SIGNAL
2, Avenue LAMBLIN 11^e étage
01 BP 10174 - Abidjan 01

PETROCI HOLDING

Siège social : Abidjan, Immeuble Hévéa
Capital social : 20 000 000 000 FCFA

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société PETROCI HOLDING, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

L'arrêté des états financiers annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1.1. Ajustements des comptes

Les ajustements non comptabilisés conduisent à une baisse du résultat de l'exercice d'un montant de 648 millions de F CFA détaillé comme suit :

(a) Sous évaluation de la provision pour créances clients

Notre analyse de l'antériorité des créances clients a révélé l'existence de créances anciennes de plus d'un an pour un montant total de 535 millions de F CFA.

En l'absence de justification de leur caractère recouvrable, ces créances auraient dues être dépréciées pour l'intégralité de leur montant au 31 décembre 2010.

(b) Surévaluation du chiffre d'affaires

Nos contrôles ont révélé que le chiffre d'affaires de Petroci a été surévalué de 113 millions de F CFA à la clôture de l'exercice 2010. Cette situation provient de la double comptabilisation des factures relatives au client SEA-Invest.

1.2. Limitations et incertitudes

(a) Dépréciation des stations services

La crise post électorale a entraîné des dégâts dans plusieurs stations services. La direction générale de la Petroci a diligenté une mission d'évaluation d'experts sur toute l'étendue du territoire afin d'évaluer l'impact des préjudices subis.

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas obtenu le rapport de ces experts.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'en apprécier l'incidence sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010.

(b) Justifications des créances clients

Le rapprochement entre les soldes à la balance générale et les soldes issus des confirmations reçues des clients a mis en évidence les écarts non expliqués d'un montant total de 4 534 millions de F CFA (la comptabilité étant supérieure).

En l'absence de justification de cet écart, nous n'avons pas été en mesure de nous prononcer sur l'exactitude et la réalité des soldes clients de même que l'impact éventuel sur le résultat de l'exercice.

(c) Trésorerie

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas reçu les documents et informations suivants l'état de rapprochement bancaire et les relevés bancaires du compte CITIBANK EX-ILS dont le solde créditeur au 31 décembre 2010, s'élève à 478 millions de F CFA. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la réalité et l'exactitude du solde du compte CITIBANK EX-ILS.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Suspension d'agents pour investigation

Au cours de nos travaux, nous avons constaté que plusieurs agents ont été mis en cause dans le cadre d'une procédure d'investigation pour malversations.

N'ayant pas obtenu d'information formelle sur la nature et l'étendue des faits délictueux reprochés aux agents, nous n'avons pu en apprécier les conséquences sur les états financiers.

2. Irrégularités, inexactitudes et vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles généralement admises en Côte d'Ivoire, aux irrégularités, inexactitudes et vérifications spécifiques prévues à la fois par les dispositions de l'acte uniforme OHADA et de la Loi n°97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

2.1 Vérifications spécifiques

(a) Subvention BSIE

Une subvention dénommée « subvention BSIE » a été octroyée par l'Etat de Côte d'Ivoire à la Petroci. La valeur totale de cette subvention de 4 900 millions de F CFA a été reçue en deux tranches :

Année	Montant
1996-1997	3 500 000 000 FCFA
1998	1 400 000 000 FCFA

Cette somme est inscrite, depuis treize (13) ans, dans les fonds propres de la société. Cependant, les investissements pour lesquels elle a été octroyée n'ont pu nous être clairement précisés.

(b) Réglementation des marchés publics

En exécution des diligences prévues par les dispositions des arrêtés 200/MEF/DGBF/DMP et 201/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant respectivement sur la fixation des seuils de passation, de validation et d'approbation dans la procédure des marchés publics et conditions de mise en œuvre de la concurrence informelle pour les dépenses inférieures au seuil de passation des marchés publics, nous avons procédé en l'examen des procédures d'exécution des dépenses supportées par la Petroci. En conclusion à nos contrôles, nous n'avons pas identifié d'anomalie significative relevant du non respect des procédures de passation de marchés.

(c) Commentaires sur l'exécution du budget

En application de l'article 35 de la Loi n°97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat, nous vous présentons ci-après nos observations sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 :

La comparaison entre le budget de fonctionnement et d'investissement et les opérations effectivement exécutées sur la période conduit à une réalisation de 10 milliards de F CFA contre une prévision budgétaire de 768 millions de F CFA soit un dépassement de 9 milliards de F CFA sur le poste titre de participation.

2.2 Irrégularités, inexactitudes

Rémunération de la direction générale

Au cours de l'exercice 2010, des primes de négociation d'un montant de 142 millions de F CFA ont été versées à la direction générale alors que la réglementation (Article 490 de l'acte uniforme OHADA) dispose que les modalités et le montant de la rémunération du directeur général doivent être fixés par le conseil d'administration qui le nomme.

A l'exception des faits mentionnés ci-dessus et dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, nous n'avons pas relevé d'autres irrégularités et inexactitudes.

Abidjan, le 22 juillet 2011

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI



Franck Nangbo
Expert Comptable Diplômé
Directeur Associé

FIDEXCI



Koffi Kouadio Hervé Paul
Expert Comptable Diplômé
Directeur Associé